



Créer / reprendre son entreprise

Le respect des normes et l'aménagement du local professionnel

Fiche A4 / Mars 2018



Document CMA 31 | Création WG Communication | ©fotolia.com |

Objectif

Vous voulez aménager votre local professionnel dans le respect des normes réglementaires.

Bénéficiaire

Porteur de projet créateur ou repreneur d'entreprise artisanale.

Contenu de la prestation

Un conseiller spécialisé

- vous informe sur les normes et réglementations en vigueur dans votre secteur d'activité.
- étudie vos plans d'aménagement de locaux et vous propose les actions à mettre en œuvre pour être en conformité avec la réglementation.
- vous assiste dans vos démarches d'autorisations administratives.

Modalités pratiques

Réunion d'information et rendez-vous individuel.

Coût de la prestation

Prestation prise en charge avec le soutien financier de la Région Occitanie.

Ces prestations peuvent vous intéresser

- A1 - L'information et l'orientation du porteur de projet
- A2 - L'étude du projet reprise d'entreprise
- A3 - Le choix du statut juridique et du régime fiscal
- A5 - La réalisation du budget prévisionnel
- A6 - Le financement de la création ou reprise d'entreprise
- A7 - La formation du créateur d'entreprise
- A8 - L'assistance aux formalités de création d'entreprise

Contacts

Pôle Qualité Hygiène
Sécurité Environnement

- Toulouse

05 61 10 47 45

mccgarbay@cm-toulouse.fr

www.cm-toulouse.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Retrouvez l'intégralité de nos offres sur >>

www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr